

Le français : une copropriété linguistique et un lieu de croisement des cultures

Abdeltif MAKAN¹

Introduction

Cette réflexion est née, il y a quelque temps, alors que nous lisions *Amour bilingue* (Abdelkebir Khatibi 1992), notamment la naissance de cette « langue autre ». Cette précieuse révélation khatibienne était pour nous une prémisse solide qui a éveillé la curiosité de nous interroger, dans le cadre de cet article, sur le statut de la langue française en tant que langue étrangère et langue protéiforme dans une perspective interculturelle. Ceci témoignera que la langue est indissociable de la culture et s'actualise en se convertissant en discours par l'usager qui la manifeste linguistiquement et culturellement².

Il est notoire que la langue est moyen de communication et vecteur de la culture dont elle est porteuse. Néanmoins, la culture reste sous-entendue et contextuelle en ce qu'elle varie selon le cadre spatiotemporel de l'énonciation et l'individu ou les individus qui s'approprie (ent) la langue. C'est dans ce sens que nous voudrions expliquer tout d'abord ce que nous entendons par « interculturel ».

L'« interculturel » est, à notre sens, un mode d'énonciation des éléments constitutifs – linguistiques et non linguistiques – d'une culture nationale /régionale ou de cette culture dans sa relation avec d'autres cultures dites étrangères. Il engage donc une ouverture aux autres cultures – aux niveaux sociolinguistique, pédagogique, éducatif, artistique, économique, etc. – et par conséquent aux autres peuples, communautés, ethnies, etc. Le champ d'application de l'« interculturel » est ainsi tellement vaste qu'il est difficile de le

¹ Université Sultan Moulay Slimane, Béni Mellal, Maroc.

² En définissant l'énonciation comme étant « la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation », Benveniste fait allusion également, à notre sens, implicitement, à la composante culturelle de la langue eu égard à l'usage individuel de la langue qui connote usage particulier de l'énonciation sur les plans linguistique et culturel. (Benveniste, « L'appareil formel de l'énonciation », *Problèmes de linguistique générale*, T2, Paris, Gallimard, 1974, p. 80).

cerner et d'en donner une définition exacte. Contentons-nous de le retenir dans le sens d'une médiation linguistique entre une culture (N°1) dite locale et une culture (N°2) dite étrangère, moyennant spécialement la langue française.



L'interculturel se situe subséquentement au-delà des particularités de chacune des cultures considérées séparément. Il y a, en effet, une forme d'échange et d'influence qui s'opère constamment, qu'on le veuille ou non, entre les cultures par le truchement de la langue sous forme de langage parlé, de littérature, de programmes éducatifs et pédagogiques, de séries télévisées et de discours cinématographique.

La langue, en tant que facteur qui caractérise l'interculturel, et par là la Société Humaine, s'avère primordiale à la communication et à faire connaître les identités individuelles ou collectives. C'est un moyen grâce auquel les individus ou les groupes peuvent communiquer, se former ou s'informer. Il s'agit d'un élément vital qui permet d'« apprendre à vivre ensemble ». Néanmoins, puisque nous parlons du français langue étrangère, la langue française est-elle toujours la même quoique le cadre spatiotemporel puisse changer selon les situations d'énonciation? Ou plutôt parle-t-on toujours les mêmes langue et langage français? Dans ce sens, nous nous demandons et répondons, sous la plume de Harld Weinrich, « les hommes, pour le moins, sont-ils égaux? Oui, aussi longtemps qu'ils se taisent. Mais dès qu'ils ouvrent la bouche, ils expriment eux aussi leurs différences. » (« Les langues, les différences » : 49)

Plusieurs peuples ont développé un nombre illimité d'argots et de variétés régionales de cette langue. Ceci corrobore que bon nombre de nations ou communautés sont plurilingues, ou « polyglosses », et que la langue française parlée en France et ses variétés, celles pratiquées dans les pays francophones, ne sont pas identiques aux niveaux phonétique, syntaxique et sémantique/culturel. D'où la pertinence de notre hypothèse de travail : « Le français est une copropriété linguistique et un lieu de croisement des cultures ».

Les problèmes de compréhension et de communication bâtissent parfois un obstacle qui empêche la cohabitation et l'intégration pour ceux qui

veulent « apprendre à vivre ensemble ». Le processus conjoint d'enseignement/apprentissage se trouve à son tour conditionné par différents facteurs tellement complexes d'ordre sociologique, psychologique, anthropologique, ethnographique, linguistique et d'autres. Ceci est du à la diversité des « méthodologies interculturelles » et programmes éducatifs, ainsi qu'à la variabilité des contextes culturels. La « décentralisation » des usagers de la langue, notamment l'éloignement de leurs cultures et langues maternelles, requiert une didactique rigoureuse des langues étrangères pour la compréhension et la communication. Dans cette perspective, deux axes retiendront notre attention, au premier chef, dans cette contribution : **1-** Français et plurilinguisme en Afrique, et **2-** Français et problèmes de traduction.

1. Français et plurilinguisme en Afrique

S'agissant de ce premier axe, nous allons nous appuyer sur les actes d'une table ronde, animée par Louis-Jean Calvet, qui a été consacrée à ce sujet. Au sommet francophone de Dakar en 1989, le feu ex-président français François Mitterrand affirmait que « la francophonie est un espace pluriel, un lieu de dialogue des langues et des cultures ». C'était, d'après Calvet, pour la première fois qu'un responsable, voire un chef d'Etat, dissocia francophonie et France. Mitterrand faisait, en effet, allusion aux « langues françaises nationales³ » mises en usage en Afrique quant à leurs relations avec le français langue étrangère aux niveaux éducatif et culturel.

À la veille de la dépendance, la situation linguistique du français était quelque peu surprenante. Au lieu de lutter contre la pénétration du français dans les pays africains colonisés, cette langue commence à s'enraciner et à se renforcer dans le secteur éducatif, la fonction publique, la formation, la direction, etc. À titre d'illustration, elle est présente dans le domaine juridique en tant que langue officielle au Sénégal; langue d'enseignement de certaines disciplines (médecine, mathématiques, littérature française ou autre, etc.) et langue à enseigner au Maroc, en Algérie et en Tunisie.

D'autres expériences sont vécues en Guinée et en Tanzanie. Dans ces pays, et bien d'autres, le français constitue « ce merveilleux outil », pour reprendre l'expression lumineuse de Léopold Senghor, à côté d'autres

³ C'est nous qui soulignons.

instruments d'apprentissage mis en usage pour l'éducation. Seulement, Calvet nous dit :

Enseigner le français comme une matière à apprendre en même temps que comme véhicule de toutes les matières est un pari dangereux pour une formation harmonieuse de l'esprit, il serait souhaitable que les élèves possèdent des mécanismes d'apprentissage avant de suivre les cours entièrement en français. (*apud* Albéric, Haïtse 1992 : 42)

Le français, comme actant-sujet de la diversité culturelle, a passé par plusieurs stades en Afrique entre 1960 et 1990. Au Zaïre, à titre indicatif, la langue française est désignée d'abord comme étant « le français au Zaïre », puis « le français du Zaïre » et enfin « le français zaïrois ». Dans ce pays, en particulier, le français est devenu une langue africaine remarquablement descriptible et analysable, mais elle n'est pas inventoriée dans un dictionnaire. Ceci est dû au fait que sa lexicographie est entravée par les usages individuels et socioculturels. Il y a lieu à ce que nous pouvons appeler des « frontières culturelles⁴», des contextes, qui influent directement sur l'emploi de cette langue. Dans ces « imaginaires sociaux », les individus parlent d'eux-mêmes et des autres. Ce qui nous conduit à travailler dans une problématique du même et de l'autre, de l'identité et de l'altérité.

Eu égard à cette relation entre le même et l'autre, il y a lieu à des ressemblances et des différences intra et inter-sociétales ou interculturelles. En Afrique noire, il est d'usage de dire « il a marié sa sœur » et non pas « elle a marié sa sœur ». Les pronoms « elle » et « il » n'apparaissent jamais en distribution complémentaire dans ce contexte phrastique. Au Zaïre, on dit spécialement « on se sardine » (se placer vers l'arrière du bus) pour permettre à l'autre voyageur de passer et d'y pénétrer. Force est de constater donc que le français n'est pas une langue exclusivement propre aux Français de France, en ce qu'ils ne sont pas les seuls propriétaires de cette langue. À ce propos, comme le disent pertinemment Gérard Albéric et Véronique Haïtse :

Il faut admettre, que les 55 millions de Français de France admettent enfin qu'ils ne sont que des copropriétaires du français d'une francophonie plurielle de 118 ou 120 millions de locuteurs où chacun a droit à sa différence.

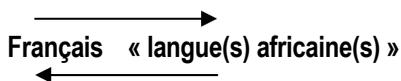
⁴ C'est nous qui soulignons.

(Albéric, Haïtse 1992 : 42)

Cette situation sociolinguistique du français suppose qu'il est difficile de penser à une politique linguistique qui a pour objectif l'unification, la normalisation ou la centralisation du français, aux niveaux phonétique, syntaxique et sémantique à l'échelle internationale : nous ne pourrions pas penser à un français de tout le monde comme étant une recette internationale ou mondiale. En effet, nous avons le français de France, les variétés du français en France, le français du Sénégal, le français au Maghreb, etc. On est face à une forme de régionalisation du français : plusieurs variantes ethniques et culturelles d'une seule langue. Comme l'écrit métaphoriquement Charaudeau (1990: 51), « il est aussi vrai et faux de dire que la France est le pays de la gastronomie, que l'Espagne le pays du flamenco, ou le Brésil pays de la samba. » Cette diversité est développée dans la littérature, la chanson, le cinéma, la peinture, etc. La sélection, par exemple, des films africains au festival de Cannes ou ailleurs va dans le sens de l'ouverture du français de France aux autres variétés de cette langue.

2. Français et problèmes de traduction

Concernant ce deuxième axe, nous tenons à élucider que par traduction nous désignons tout passage, conditionné culturellement, par l'utilisateur francophone africain, du français à une « langue » africaine (arabe, amazigh, swahili, wolof, kikongo, etc.) ou l'inverse moyennant les codes écrit et/ou oral. Il s'agit de la traduction inter-langue



Ou de la traduction des pensées

Pensées en « langue(s) africaine(s) » —————→ **français**

Soient les deux propos suivants :

- 1- « se mesurer à ce qui rend les langues étrangères l'une à l'autre ». (Benjamin 1979: 167)
- 2- « cette métamorphose par laquelle nous sentons à travers notre langue habituelle s'ouvrir des interstices et des vides d'où il est loisible de surveiller

l'approche extrêmement mystérieuse d'une autre langue de nous tout à fait inconnue ». (Blanchot 1965 : 193)

Il s'agit de deux définitions inter-complémentaires de l'acte de traduire, à partir desquelles il s'avère qu'il y a deux éléments à considérer dans l'opération de la traduction : 1- l'espacement existant entre les langues et dans le langage et, 2- la persistance de l'étrangeté et son importance dans la surveillance de l'approche de l'autre langue. La traduction ne concerne pas, à ce propos, tout simplement la différence lexicale existante entre les langues, mais aussi l'impossibilité de traduire certains mots, soit parce qu'ils sont des mots à charge culturelle, soit parce qu'il y a une relation étroite entre le pensable et le formulable, entre le dire et le dit.

Michel Deguy a la judicieuse idée de se demander :

Pouvons-nous continuer à poser les problèmes de la traduction entre les langues sans nous interroger sur la différence de la pensée et du langage, et du langage et des langues par exemple ? Y a-t-il une distinction radicale entre la problématique de la traduction au sens ordinaire, ou passage d'une langue à l'autre (qui passe ? Qu'est-ce qui (se) passe, etc.) et celle des équivalences entre paroles, propos, pour une pensée ? Y a-t-il une homologie entre le traduire inter-langue et le « traduire sa pensée » ? (Deguy 1984 : 94-94)

Il paraît que le passage d'une langue à une autre et le dire de sa pensée en français ne doit pas se limiter strictement à la forme linguistique mais également à son emploi. Cette réflexion inscrit la problématique de la traduction dans une perspective sur-énonciative du traducteur-usager de la langue dont la tâche consiste à interpréter cette langue, en l'occurrence le français ou la traduction d'une autre langue en français, eu égard à son étrangeté.

La traduction ethnocentrique des textes français en une langue africaine ou la traduction de la pensée de l'utilisateur africain en français nuit souvent à la valeur du « texte »⁵ traduit et pose des problèmes de compréhension remarquables. Le danger majeur que va parcourir alors la

⁵ Par « texte » nous désignons le verbal et le culturel. Voir l'article de Mondher Kilani, « La « culture comme texte » Sur la nature de l'objet anthropologique », in *Approches sémiologiques dans les sciences humaines*, sous la direction de Denis Miéville, Lausanne, Payot, 1993, PP. 87-111.

traduction dans les deux cas est celui de l'intraduisibilité ou celui de la sur-traduction⁶ pour les raisons que nous avons mentionnées ci-dessus. Mais, c'est cet écart qui rapproche le français aux autres langues dans une perspective interculturelle, en soulignant les particularités discursives et langagières de chacune d'entre elles. Georges-Arthur Goldschmidt explique ci-après :

On ne traduit que parce que c'est impossible : telle est la loi, comme si l'impossibilité de traduire était l'expression même du langage, comme si se trouvait renvoyée de langue en langue la non-coïncidence, l'approximation, la marge qui l'habite. A son origine même la langue se manque et elle est langue de se manquer. (Goldschmidt 1984 : 79)

La non-coïncidence, l'espacement ou l'intraduisibilité est une reconnaissance de la valeur du « texte » du pays d'origine et /ou celle du pays étranger. C'est un fétichisme qu'un « texte » porte en lui-même, pour lui-même et par lui-même. Nous citons, pour illustrer, le statut particulier qu'un écrivain ou une communauté linguistique pourrait donner au nom propre ou au lieu. Le patronyme et le toponyme créent leur propre espace et s'approprient le monde en ce qu'il existe des structures sous-jacentes et des images mentales qui sont le fruit d'une identité. Ces *culturèmes*, qui peuvent être aussi des expressions figées ou des mots communs, permettent de réconcilier la pratique du français, langue étrangère, et la culture de l'usager de cette langue.

Nous pouvons avoir par ailleurs des signes identiques, mais ayant une charge culturelle partagée inégalement. Le signe « vache », par exemple, signifie pour un marocain « animal qui donne du lait et de la viande ou une personne naïve » ; pour un indien, c'est un animal sacré ; pour un habitant de l'Afrique du Sud, la vache peut être un animal utilisé à la place de l'âne ou le cheval dans l'agriculture, etc. Quel sens traduire, alors ? L'expression, par exemple « ah, la vache ! » nécessite d'explorer le territoire du mot et les nuances de l'argot. Le recours au culte, au sacré, à la culture, etc., permet de définir non seulement une compétence d'analyse mais aussi une compétence référentielle et culturelle. D'où la pertinence de la question que postule le didacticien belge Luc Collès « que voulez-vous dire ? »

Le passage d'une langue à une autre marque donc une figure de chevauchement entre la polysémie et l'absence du sens dans certains mots

⁶ C'est le cas des commentaires que rajoute le traducteur en bas de page vu l'impossibilité de traduire en raison de la polysémie.

français par rapport à une culture étrangère. En effet, entre les deux extrêmes, culture source et culture cible, se situent les deux opérations, celles de la douleur de traduire et la jouissance de traduire. C'est le cas des tabous où certaines choses sont exprimables dans une langue et non dans une autre sur le plan culturel. Le locuteur francophone non français rencontre souvent des problèmes de communication aussi parce que les choses sont interdites, impures ou exclues de l'usage commun.

Il y a également la structure syntaxique qui forme en même temps le socle de la langue et celui de la pensée. Il se peut, à titre d'illustration, qu'il y ait un rapport entre son et sens. Néanmoins, la répétition d'un son peut disparaître lors du passage d'une langue à une autre dans le cas de la traduction inter-langue.

Sur le plan phonétique, nous trouvons également une diversité au niveau de la prononciation de plusieurs mots : le mot « français » porte en lui le sens de l'étrangeté. En effet, le son [r] se prononce différemment. Il y a le son [ʃ=خ] et [ʃ=ج]. Il en est de même pour les mots « théâtre », « prendre », « mettre », « fraternité », « arbre », etc.

Les variétés africaines du français de France caractérisent une situation de bilinguisme ou de plurilinguisme assez complexe que la langue française devienne une « autre langue française ». D'où les malentendus, les quiproquos, dans les traductions littérales. C'est une langue, un français, qui prend la place des « langues dialectales » en situation de diglossie, et qui se traduit en français aux niveaux phonétique, syntaxique et sémantique. C'est donc à la fois un « instrument de travail », de parole, d'écriture, et résultat des contraintes ethnocentriques qui le façonnent. Khatibi, décrivant la situation d'écriture maghrébine d'expression française, note que « la langue française n'est pas la langue française : elle est plus au moins toutes les langues internes et externes qui la font et la défont. » (Khatibi 1983 : 188)

D'après Khatibi, le français, langue allogène, entretient des rapports avec la langue maternelle de l'utilisateur de la langue aux niveaux mythologique, rythmique, de l'imaginaire social de chacun, etc. Soit l'exemple suivant que nous empruntons à l'écrivain marocain Abdellah Taïa (2005)⁷ :

⁷ *Le rouge du tarbouche, Massaouda et le serpent et De Jenih à Genet* sont les titres des nouvelles figurant dans le recueil de nouvelles *Le Rouge du tarbouche* du même auteur.

- 1 « elle est en train de le charger comme on charge une batterie ». (*Le rouge du tarbouche* : 33)
- 2 « mes occupants ne m'ont pas laissé venir, ils m'ont bloquée, paralysée, ils m'obligent à faire ce que je ne dois pas faire, à briser les lois, à dépasser les règlements... ». (*Le rouge du tarbouche* : 35)
- 3 « Batoule ne faisait qu'exécuter les ordres de l'animal qui l'habitait, etc. ». (*Massaouda et le serpent* : 36)
- 4 « il avait raison Ali, j'ai fini par connaître toute l'histoire de Jenih. Je sais à présent bien écrire et bien prononcer son nom, même si au fond je reste fidèle à Malika et à sa manière d'arabiser et de s'approprier cet écrivain en l'intégrant à sa réalité quotidienne. Jenih... Sidi Jenih ». (*De Jenih à Genet* : 51)

Dans ces extraits, le français qui résulte, n'est pas un français de France ou un français langue étrangère, mais une langue d'origine française qui prend place dans les échanges linguistiques entre les individus d'un pays donné. C'est une langue qui véhicule une autre culture, voire une autre identité aux niveaux syntaxique (exemple de la traduction littérale comme dans (1) (2), et (3)), phonétique et sémantique (voir le cas de l'arabisation : Sidi Jenih pour dire Genet comme dans (4)). Il existe donc des « français », des « langues françaises », selon la structure anthropologique des imaginaires sociaux propres à un pays ou à une communauté donnée. C'est pour cette raison que Khatibi qualifie la littérature maghrébine d'expression française de « récit de traduction ». Il s'agit, en effet, de choisir le français comme une langue de travail et de réflexion et d'écrire une autre culture, ce qui donne naissance à une autre langue française ou un français autre.

Khatibi dissertait élégamment sur ce thème dans *Amour bilingue*. Il considère ce « roman » comme étant à la fois un récit traduit (de l'arabe au français) et un récit de traduction (essai sur la traduction). Il souligne deux idées clefs qui font, à notre sens, la clef de voûte de son récit : **1-** l'impossibilité d'écrire en français ; **2-** l'impossibilité de revenir à la langue arabe. Pour transgresser ce flux et reflux, on fait appel à un espace nouveau d'une langue autre (un autre français), vu les troubles linguistique, identitaire et passionnel. D'où le concept de l'« aimance » qui permet de nous rapprocher de l'autre sans tomber dans le piège de l'étiquetage culturel et linguistique des individus.

Conclusion

Si donc le français est une langue de la diversité et un lieu de croisement des cultures, c'est parce que la langue et la culture maternelles sont toujours présentes dans le parler des sujets, dans leurs imaginaires sociaux, dans leurs écrits, etc. Parler en français, écrire en français sa propre culture ou traduire en français n'implique nullement qu'il s'agit d'un français de France. La langue française est ainsi un espace pluriel qui varie selon les langues avoisinantes, et surtout selon la culture des usagers de la langue. Un double souci caractérise cette situation sociolinguistique : « 1- le désir d'assimiler la civilisation occidentale dans tous les domaines (...) et 2- la volonté de préserver le patrimoine oral où s'enracine l'identité africaine... » (Gérard 1992 : 47).

Bibliographie

- Albéric, Gérard et Haïtse, Véronique, *Diagonales*, N° 42, 1992.
- Benjamin, Walter, « La tache du traducteur », *Mythe et violence*, trad. de M. Condillac, Paris, Denoël, 1979.
- Benveniste, Emile, « L'appareil formel de l'énonciation », *Problèmes de linguistique générale*, T2, Paris, Gallimard, 1974.
- Blanchot, Maurice, « Traduit de... », *La Part du feu*, Paris, Gallimard, 1965.
- Charaudeau, Patrick, « L'interculturel entre mythe et réalité », *Le Français dans le monde*, Paris, EDICEF, janvier, 1990.
- Deguy, Michel, « Traduire, disent-ils », *L'Écrit du temps*, n° 7, Paris, Minuit, 1984.
- Gérard, Albert, *Littératures en langues africaines*, Paris, Mentha, 1992.
- Goldschmidt, Georges-Arthur, « Chaminix et Gourmayeur (ou le traducteur alpiniste) », *L'Écrit du temps*, n°7, Paris, Minuit, 1984.
- Khatibi, Abdelkebir, « Bilinguisme et littérature », *Maghreb pluriel*, Paris, Denoël, 1983.
- Khatibi, Abdelkebir, *Amour bilingue*, Casablanca, Edif, 1992.
- Taïa, Abdelah, *Le Rouge du tarbouche*, Casablanca, Éd. Tarik, 2005.
- Weinrich, Harld, « Les langues, les différences », *Le Français dans le monde*, Paris, EDICEF, octobre 1989.